



## ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA REALISATION D'UNE LIAISON ROUTIERE ENTRE LA RD65 ET LA RD9 PONT DE L'ARC SUR LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE

L'Association Pays d'Aix Ecologie, soucieuse de la préservation de l'environnement, du réchauffement climatique et des problèmes de pollution de l'air s'inquiète de la multiplication des projets dans les quartiers Sud d'Aix en Provence, alors que peu de propositions sont faites pour désengorger notamment le Pont de l'Arc et le quartier des Floralties.

Parmi les projets d'importance, outre la Zac de Barida, La Beauvalle en cours de réalisation, La Gracie réalisée et La Constance, il faut prendre en compte le plan Campus, le développement de la zone d'activité des Milles, celui de la Duranne, la ZAC de la gare TGV, l'Arena et enfin, **oubli de taille du dossier, la Polyclinique** rebaptisée Hôpital privé du Montaiguet.

L'impact d'une liaison entre des voies d'intérêt métropolitain nécessite un élargissement de l'aire d'étude prenant en compte les évolutions métropolitaines et non un zoom trop local. Le projet (complémentaire ?) de liaison RD9/RD8N au niveau de La Félicité reste discret tant son intérêt pour les déplacements semble faible d'après l'étude de trafic.

La liaison RD65/RD9 va-t-elle apporter une amélioration des déplacements dans les quartiers Sud, objectif affirmé du projet ? On peut en douter !

L'étude d'impact (malgré ses 233 pages) présente sur ce point de nombreuses faiblesses : outre l'absence de prise en considération de projets majeurs déjà cités, l'appréciation de la situation actuelle est basée sur des données de 2015 permettant d'affirmer que la « RD9 et la RD65 présentent *« un fonctionnement globalement satisfaisant en heure de pointe du matin et du soir »*, or toutes les observations locales contredisent complètement cette affirmation tant l'évolution a été rapide ces dernières années.

L'étude de trafic à moyen terme ne montre pas d'ailleurs d'amélioration significative, ce barreau de liaison sert essentiellement à relier la ZAC de La Constance à l'échangeur RD9/A51 et non à résorber les problèmes

de saturation de la RD8N au Pont de l'Arc et du chemin du Club Hippique aux Floralties.

C'est d'ailleurs tout à fait normal lorsque l'on sait que toute infrastructure routière entraîne par effet induit (non pris en compte dans cette étude) une augmentation significative de la circulation automobile, sauf si elle est réservée aux modes actifs (piétons et vélos) et aux transports collectifs. Ce qui permettrait de limiter l'augmentation de la pollution et l'incidence sur le changement climatique.

Nous n'avons pas trouvé dans le dossier d'enquête un plan global d'aménagement des lignes de transports collectifs permettant de s'affranchir des points noirs des quartiers Sud, les petits morceaux de couloirs réservés, dont on ignore quelles lignes vont les emprunter, ne sont pas du tout à la hauteur du problème. Par exemple, le futur pont de La Guiramide au niveau du parc relais du Krypton pourrait apporter des solutions s'il est réservé à l'accès strict au parc relais et aux transports collectifs associé à une traversée en site propre du quartier du Pont de l'Arc (à noter que cet ouvrage, ouvrant potentiellement un itinéraire alternatif à travers le massif du Montaignet, n'est pas pris en compte dans l'étude).

De même pour les itinéraires cyclables, les petits morceaux de pistes ou bandes ne sont pas intégrés dans un plan d'ensemble leur donnant toute leur pertinence.

**Nous vous demandons, Monsieur le commissaire enquêteur, de donner un avis négatif à ce projet dans son état actuel, compte tenu de l'insuffisance de l'étude d'impact.**

**Nous demandons que l'étude du barreau prenne en compte tous les projets réalisés et à venir, dans son environnement immédiat et dans son horizon métropolitain.**

Nous vous remercions par avance.

